

Ville de Locronan
Kêr Lokorn



Conseil municipal

23 Septembre 2013

**Nombre de
Conseillers :**

En exercice : 14

Présents : 10

Votants : 13

**Date de
convocation :**

15/05/2013

Le vingt-sept septembre de l'an deux mil treize à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, s'est légalement réuni, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc ENGELMANN, Maire de Locronan.

Etaient présents : Jean-Luc ENGELMANN, Maire, Marguerite NICOLAS et Renée RIBEYRE, adjoints au Maire, Anne JOUAN, Jean-Ronan LAUTROU, Jean-Yves LE QUEAU, Jean-Noël LOUBOUTIN, Erwan PIANEZZA, Alain RAISON et Sylvie THIBAUT.

Absents et excusés : Paule SAUVEUR donne procuration à Renée RIBEYRE, Jacqueline MOULLEC donne procuration à Erwan PIANEZZA, Christian LECANU donne procuration à Jean-Luc ENGELMANN et Jean-François LEGAULT

Secrétaire de séance : Jean-Yves LE QUEAU.

Le procès-verbal de séance du 23 mai 2013 est adopté à l'unanimité.

1 - EPAB – AVIS DU CONSEIL SUR L'ETUDE PREALABLE A LA MISE EN PLACE DU VOLET MILIEUX AQUATIQUES SUR LES ZONES HUMIDES ET LEURS COURS D'EAU

Dans le cadre du Plan algues vertes de la baie de Douarnenez, l'Epab va engager des travaux de réhabilitation des zones humides et des cours d'eau. Au préalable, une série de réunions publiques ont eu lieu ainsi qu'une enquête publique qui s'est déroulée du 12 août au 12 septembre 2013.

L'objectif est de réduire de 60 tonnes par an les flux d'azote vers la baie de Douarnenez.

Les zones humides, espaces tampons entre la terre et l'eau, ont un pouvoir filtrant important. Plus longtemps l'eau y séjourne, plus l'azote et différents polluants y sont absorbés et dégradés. Concrètement, cela passera par : boucher un fossé drainant pour mieux alimenter les zones humides en eau ; relever la ligne d'eau d'un ruisseau pour permettre aux débits les plus importants de s'épandre sur ces terrains, la remise à ciel ouvert d'un cours d'eau ou la restauration du lit originel.

D'ici à la fin 2015, il s'agira de réhabiliter 500 ha de zones humides sur les 950 recensés dans le périmètre dit algues vertes de la baie, replanter 35 km de ripisylve (boisement des berges des cours d'eau), aménager des points d'abreuvement pour le bétail... Onze communes sont concernées par des travaux qui pourraient débuter fin 2013 (Argol, Douarnenez, Kerlaz, Le Juch, Ploeven, Plomodiern, Plonévez-Porzay, Pouldergat, Poullan-sur-Mer, Saint-Nic, Telgruc). Au regard du dossier de présentation, sur Locronan, des éléments qui nous ont été fournis, seuls des travaux de boisement de la ripisylve ainsi qu'un abreuvoir sont à prévoir.

La quasi-totalité des zones humides concernées sont des propriétés privées et ce programme d'action repose sur le volontariat. Il s'agit de convaincre les particuliers de l'intérêt des travaux.

Près d'1,2 MEUR sont destinés à ce programme de restauration des milieux naturels. S'agissant de fonds publics engagés sur des terrains privés, la démarche relève de l'intérêt général et a donc fait l'objet d'une enquête publique.

Le conseil municipal constate que les zones humides de Locronan n'ont pas été intégrées dans cette DIG. Le dossier suscite de nombreuses interrogations de la part des élus.

Même si la commune approuve la démarche, les élus regrettent le manque de clarté du dossier. La question de l'adhésion sera vue lors d'un prochain conseil municipal.

Dans l'immédiat et compte tenu de ces remarques, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de s'abstenir.

VOTE

	Pour	Contre	Abstention
Etude préalable EPAB	0	0	13

2 - AVENANTS ECOLE ANNE DE BRETAGNE

Des avenants sont nécessaires sur le marché de l'école Anne de Bretagne :

Entreprise TREBAUL : Bardage en ardoises y compris ossature et voliges : + 914, 48 € HT

Entreprise SAR : Plus-values diverses : + 8 384,18 € et moins-values de 8 384,18 €

Entreprise MC CREATION : Porte métallique : - 1 912,00 € HT

Entreprise MC CREATION : Garde-corps fenêtre escalier intérieur: + 631,00 € HT

Entreprise SEBACO : Porte de service : + 2 572,42 € HT

Entreprise PICHON : Matériel de cuisine : - 2 751,98 € HT

Entreprise PICHON : Matériel de cuisine : 3 530,81 € HT

BRUNEAU TP : Dévoiement du réseau obstrué : + 2 010 € HT

BRUNEAU TP : Enrobé intégral de la cour : + 9 030,50 € HT (hors marché)

Accord à l'unanimité.

VOTE

	Pour	Contre	Abstention
Avenants ADB	13	0	0

3 - CHOIX DE L'ENTREPRISE DE PEINTURE – MARCHÉ ECOLE ANNE DE BRETAGNE

L'appel d'offres concernant le lot n°12 Peinture suite à la liquidation judiciaire de l'entreprise MEVEL QUEMENER a été lancé fin août et l'ouverture des plis a eu lieu le 23 septembre dernier. Trois entreprises ont répondu :

PRC pour 35 894,90 € HT

LD Peinture pour 33 704,28 € HT

Isolation de Bretagne 42 712,13 € HT

Après analyse des offres, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'entreprise LD Peinture et autorise le maire à signer le marché et toutes les pièces s'y rapportant.

VOTE

	Pour	Contre	Abstention
Lot 12 « peinture »	13	0	0

4 - CHOIX DES NOMS DE VOIES DE L'ECO-LOTISSEMENT COMMUNAL

A l'unanimité, le conseil municipal décide de nommer les voies de l'écolotissement Le Clos du Névet de la manière suivante :

- Hent ar Mor ★
- Hent al Lus ★
- Hent ar Balan ★
- Route du Bois du Névet ★



VOTE

	Pour	Contre	Abstention
Noms des voies	13	0	0

5 - RECONDUCTION DU DISPOSITIF DE BRETON A L'ECOLE

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer l'avenant 2013/2014 concernant l'apprentissage de la langue bretonne à l'école sur la même base que l'année dernière (2 heures par semaine : 1 heure en maternelle et 1 heure en CP-CE1) ainsi que la convention pour les trois années à venir.

Pour info, le montant de la participation de la commune est d'environ 1200 €.

VOTE

	Pour	Contre	Abstention
Breton à l'école	13	0	0

6 - CESSIION DE VOIRIE ROUTE DE DOUARNENEZ

Dans le cadre du tourne-à-gauche qui a été réalisé devant l'entreprise CADIOU route de Douarnenez, des emprises sur des parcelles privées ont été nécessaires et notamment sur le domaine de la commune de Locronan.

260 m² de la parcelle D 440 ont été utilisés. Il convient donc de régulariser la situation en cédant les parties concernées au Département.

La valeur vénale de ces biens ont été estimées par France Domaine à 1€/m² soit 260 € pour la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer les actes de vente et tous les documents s'y rapportant.

VOTE

	Pour	Contre	Abstention
Tourne-à-gauche	13	0	0

7 - MODIFICATION DES HORAIRES D'OUVERTURES DE LA POSTE

A compter du 1^{er} janvier 2014, les horaires de la Poste vont être modifiées comme suit :

Lundi /mercredi/jeudi/vendredi : 9H15 à 12H

Mardi : 9H30 à 12H **Samedi : fermé**

Bien que la commune comprenne la modification des rythmes d'ouvertures, le conseil municipal, à l'unanimité, est contre l'application de ces nouveaux horaires. Le conseil municipal pense que ces nouveaux horaires ne vont pas dans le sens d'une augmentation de fréquentation de la clientèle et souhaite que le bureau de poste reste ouvert le samedi matin. Cette demande sera transmise à la direction de La Poste.

VOTE

	Pour	Contre	Abstention
Ouverture de la Poste	0	13	0

8 - DESAFFILIATION DE LA VILLE DE CONCARNEAU DU CENTRE DE GESTION DU FINISTERE

Par courrier en date du 29 août 2013, le Maire de Concarneau a demandé le retrait de son adhésion au Centre de Gestion du Finistère (CDG 29) à compter du 1^{er} janvier 2014.

Cette collectivité est actuellement affiliée volontairement, ayant dépassé le seuil des 350 agents depuis l'année 2006.

Selon le CDG, la désaffiliation ne serait possible qu'au 1^{er} janvier 2018 (affiliation volontaire de 2006 à 2011, puis une nouvelle période de 6 ans de 2012 à 2017 sans possibilité de désaffiliation annuelle).

Le juge des référés a donc été saisi.

Cette désaffiliation aurait des conséquences financières non négligeables sur le budget du CDG 29, et par conséquent sur les services qui sont aujourd'hui proposés dans le cadre de la mutualisation départementale.

Dans le cas où cette désaffiliation serait avérée, le Centre de Gestion se verrait donc dans la nécessité de prendre toute mesure permettant de rééquilibrer son budget, à minima de manière provisoire, dans l'attente de mesures définitives après jugement du tribunal administratif de Rennes.

En application de la réglementation en vigueur, le président du Centre de Gestion nous informe de cette demande, ainsi que de la possibilité qui vous est offerte de vous opposer à cette désaffiliation, en informant le CDG dans un délai de deux mois.

Le conseil municipal comprend les raisons qui motivent la Ville de Concarneau à quitter le Centre de Gestion mais ne comprend pas pourquoi Concarneau s'est engagé dans une nouvelle convention en 2012. Il semble normal de respecter la convention qui les lie au CDG jusqu'en 2017. Le conseil s'oppose donc à la désaffiliation du CDG de la ville de Concarneau avant l'échéance de la convention (8 contre la désaffiliation, 5 abstentions)

VOTE

	Pour	Contre	Abstention
Désaffiliation Concarneau	0	8	5

9 - PARTICIPATION SIVU DE DOUARNENEZ

La commune de Locronan adhère au SIVU (Syndicat intercommunal à vocation unique) pour la construction du Centre de secours et d'incendie de Douarnenez.

Depuis l'adhésion de Locronan à Quimper Communauté, la commune n'a plus cette compétence en matière de secours qui est donc du ressort de l'agglomération.

Or d'un point de vue juridique, il faut modifier les statuts du SIVU pour que Quimper Communauté se substitue à la commune de Locronan et il semble que la question ne soit pas si évidente que cela.

La commune ne réglant pas les sommes dues pensant que cela était de la compétence de l'agglomération, et au bout d'un an de discussions entre les gestionnaires du SIVU et Quimper communauté, le président du SIVU a décidé d'entamer une procédure de mandatement d'office par le biais du Préfet.

Aussi, afin de solutionner le problème au plus vite, dans un premier temps, le conseil municipal autorise le maire à régler les échéances dues à ce jour ; échéances qui seront remboursées à la commune par Quimper Communauté. Les crédits sont donc à inscrire au budget puis mandatés.

D 6554 : 9 038.51 €

R 7488 : 9 038.51 €

Dans un second temps, le conseil municipal demande à Monsieur le Président de Quimper Communauté de mettre cette question à l'ordre du jour du prochain bureau communautaire.

VOTE

	Pour	Contre	Abstention
SIVU Centre de secours	13	0	0

10 - CONVENTION TRIPARTITE SDEF/ORANGE/MAIRIE SUR LES RESEAUX

L'AMF, Orange et le SDEF viennent de signer une convention cadre sur les conditions d'enfouissement coordonné des réseaux aériens de téléphone et de distribution d'électricité.

Cette convention donne désormais la possibilité aux communes des rester propriétaires de leurs réseaux. Cette convention est applicable dès aujourd'hui et prévoit que chaque chantier fera l'objet d'une convention tripartite entre la commune, Orange et le SDEF.

La commune finance le matériel de génie civil (chambres et fourreaux) et conserve la propriété de l'infrastructure réalisée. L'opérateur Orange prend à sa charge la totalité du câblage et contribue au terrassement réalisé sous la voie publique (à partir de 2014). Le SDEF se chargera de gérer ce patrimoine pour le compte des communes.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer cette convention.

VOTE

	Pour	Contre	Abstention
Convention SDEF / Orange / Commune	13	0	0

11 - DECISIONS MODIFICATIVES COMPTABLES

Il convient de prendre les décisions modificatives comptables suivantes :

Budget commune

D 6554 : 9 038.51 €

R 7488 : 9 038.51 €

Accord à l'unanimité (inclus dans la délibération sur le SIVU)

VOTE

	Pour	Contre	Abstention
Décisions modificatives	13	0	0

12 - QUESTIONS DIVERSES

➔ Circuit électrique de l'église

Suite à la décision de ne pas mettre de lustre dans l'église, le Become a dû demander à l'entreprise Dourmap en charge des travaux de revoir son devis.

Des éclairages supplémentaires doivent donc être ajoutés sur les côtés.

Montant initial du marché : 48 325 € HT

Montant modifié : 52 740,98 €

Soit un avenant de 4 415,98 € HT

Le conseil municipal autorise le maire, sous réserve de l'avis favorable de l'Architecte des Bâtiments de France, à signer l'avenant concernant le circuit électrique de l'église et d'inscrire les crédits au budget.

VOTE

	Pour	Contre	Abstention
Avenants Dourmap	13	0	0

➔ Discussions

- Groupe de travail Rythmes scolaires (3 professeurs, Adjoints, Commission scolaire, DGS, 3 conseils d'école, 4 Personnels périscolaires, 1 responsable ALSH)
- Groupe de travail accès école Anne de Bretagne (professeurs, Adjoints, Commission scolaire, DGS, conseil d'école)
- Groupe de travail projet pédagogique (Commission scolaire, DGS, Responsable ALSH)
- Compte rendu de l'AG des Petites Cités de Caractère
- Point sur les travaux de voirie
- Parking 2013 : très bonne saison : bonne météo, Troménie et 2^{ème} village préféré des français + 10% voitures et + 28 % campings cars
- Projet IUP Patrimoine Musée : sur le thème de la toile (inventaire et proposition d'aménagement du RDC)